



Mission Permanente de la République d'Haïti auprès des Nations Unies

Allocution

De

Son Excellence Madame Sophia MARTELLY

Première Dame de la République d'Haïti

à

La 29^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

intitulée

« Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 »

New York, le 22 septembre 2014

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Excellences

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général A/69/62 intitulé « *Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence Internationale, Population et Développement.* »

Monsieur le Président,

Haïti est heureuse d'avoir contribué à l'enquête mondiale de la CIPD pour l'après 2014. Notre pays se réjouit de pouvoir signaler des progrès significatifs en ce qui concerne les 4 grands objectifs initiaux que la Conférence s'étaient fixés il y a 20 ans, notamment en matière de droits et d'accès universels aux soins et services de santé reproductive.

Deux chiffres résument ces avancées positives: le taux de mortalité maternelle, passé de 350 pour 100,000 naissances vivantes à 157 pour 100,000 en 2013, et celui de la fécondité, descendu de 4.8 enfants par femme en 1994 à 3.5 aujourd'hui. Au demeurant, le Président de la République et moi-même, tous deux directement impliqués et engagés, faisons de la Planification Familiale un dossier prioritaire.

De même, Haïti a enregistré des résultats satisfaisants dans sa lutte contre le VIH/SIDA dont le taux de prévalence dans le groupe d'âge de 15 à 49 ans est actuellement de 2.2%, à comparer à 6.0% au pic de l'épidémie.

S'agissant de santé néonatale, il convient de signaler les effets d'une politique de santé publique agressive qui a permis d'accélérer le nombre de sages-femmes diplômées et d'aboutir à une augmentation de 29.0% des accouchements effectués par un personnel formé, dont 37.0% ont eu lieu dans un établissement de santé.

En matière d'égalité de genre, les réalisations en ligne avec les recommandations de la CIPD sont également notables. Parmi les plus récentes, citons le principe d'un quota de 30% de femmes dans tous les services publics inscrit dans la constitution amendée, la loi relative à la Paternité responsable et à la filiation des enfants pour protéger les droits des enfants et des femmes, et le projet de loi sur le SIDA contre l'exclusion et la stigmatisation des personnes séropositives ou affectées par la maladie.

Monsieur le Président,

En dépit de ces avancées significatives, nous sommes conscients des nombreux défis et obstacles qui ralentissent la mise en œuvre pleine et réussie du programme d'action. C'est le cas notamment des questions relatives à la santé reproductive touchant par exemple le taux de mortalité infantile ou celui des grossesses précoces, toujours trop élevés. Cela concerne aussi, plus largement, les moyens pour réduire ou atténuer l'impact économique et social de l'urbanisation, de la migration et des changements climatiques sur la population.

Dans ce contexte, notre pays tient à souligner combien l'aide matérielle, technique et financière des agences concernées des Nations Unies, spécialement le FNUAP, a été et sera vitale pour la poursuite de ces efforts, et nous vous en remercions vivement.

Haïti s'engage également, une fois encore, à travailler en parfaite collaboration avec l'ensemble de ses partenaires de la communauté internationale et du secteur privé pour atteindre les objectifs définis par la CIPD+5. Il s'agira d'assurer une parfaite articulation avec le programme de développement post-2015, outil essentiel pour assouvir nos aspirations communes au développement durable et au bien-être de nos populations.

Je vous remercie.